

Section fédérale des Assurances

Lettre à tous les syndiqués FO

Paris, le 18 décembre 2007

Chers camarades,

Le mensuel *Capital* de décembre a publié une prétendue « enquête sur l'argent noir des syndicats ». Dans cet article de 6 pages, je suis le seul qui soit désigné par son nom. Les auteurs de cette « enquête » me vouent une haine étonnante et me traitent comme un délégué corrompu « logé à prix d'ami par son employeur » mais aussi de « mauvais coucheur ». Ils m'opposent aux « militants syndicaux » qui « ne mangent pas de ce pain là ». Je ne connais pas les signataires de l'article, ils ne me connaissent pas et n'ont jamais cherché à me contacter.

Vous imaginez ma colère. Mais je ne me laisserai pas guider par elle et m'en tiendrai aux faits.

Capital prétend que je suis logé à prix d'ami depuis 25 ans. **C'est faux.** J'ai obtenu en 1981, il y a 26 ans, un appartement qui était la propriété d'une société du groupe d'assurances qui m'employait depuis 1973. Le loyer a été fixé à 2500 Francs par mois hors charges, ce qui était le prix du marché. Depuis le propriétaire a augmenté chaque année le loyer du taux maximum applicable correspondant à l'indice du coût de la construction. Fort heureusement j'ai conservé les quittances de loyer et les avis d'échéance de ces 26 dernières années.

Capital prétend que j'étais « le seul salarié de la maison à bénéficier d'un tel traitement ». **C'est faux.** De nombreux collègues étaient en 1981¹ exactement dans la même situation que moi. Plusieurs d'entre eux m'ont déjà proposé de témoigner de ce fait. Des milliers de salariés de l'assurance étaient logés dans des appartements propriétés de leur employeur. Une recherche simple aurait permis de l'établir. En effet les compagnies d'assurances détenaient en 1981, contrairement à aujourd'hui, une part considérable du parc locatif privé de Paris et cherchaient des locataires, y compris parmi leurs salariés pour augmenter les chances d'un paiement régulier du loyer.

.../...

¹ Beaucoup de ces appartements ont été vendus par les compagnies d'assurances qui se sont désengagées massivement du marché locatif privé, mais de nombreux salariés sont encore dans la même situation que moi.

Capital prétend qu'au lieu de « *me tenir tranquille* », « *voilà plusieurs semaines* » que j'asticotais ma direction à propos de la réorganisation de mon groupe. **Comment comprendre ?**

J'ai pris ma première carte syndicale en 1970 à l'Alsthom à Saint-Ouen, il y a 37 ans. J'ai toujours considéré que tout salarié doit se syndiquer, je n'ai jamais séparé le contrat de travail individuel et le contrat collectif.

J'ai été licencié en 1971 comme des centaines de collègues. C'étaient les premiers plans massifs de licenciements dans la métallurgie. Après divers emplois, j'ai été embauché par la compagnie La France IARD en 1973 (aujourd'hui Generali IARD). Je me suis immédiatement syndiqué, à nouveau, et au bout d'un an j'ai été désigné délégué syndical. Je n'ai jamais bénéficié d'aucun privilège. J'ai connu, comme beaucoup de militants syndicaux, la répression syndicale. Dans les années quatre-vingt, j'ai été mis à pied avec 5 jours de retenue sur mon salaire, j'ai subi 3 procédures de licenciement successives. Je ne dois le maintien de mon emploi qu'à la mobilisation des salariés et de mon syndicat avec le soutien de la confédération FO.

Mon activité syndicale a toujours été celle d'un délégué agissant dans le cadre des décisions de son syndicat. Je « n'asticote » pas ma direction, je soutiens avec mes camarades les revendications des salariés, je lutte contre les injustices. Et quand la Direction viole la loi, je défends avec mon syndicat le droit du travail. J'ai été élu en juin 2005, secrétaire de la section fédérale des assurances de la FEC FO. Cela n'a rien changé au fait que je suis et reste un délégué.

Capital prétend que je conteste « *la réorganisation de [mon] groupe* ». **Savent-ils de quoi ils parlent ?** Le groupe Generali est en réorganisation permanente depuis des années. Aujourd'hui un fonds activiste anglais conteste violemment la gouvernance mondiale de Generali pour des raisons que j'ignore, **mais ce n'est sûrement pas dans l'intérêt des salariés**. Mon syndicat FO n'a jamais varié sa position : nous nous opposons aux licenciements, nous refusons les transferts autoritaires des contrats de travail, nous revendiquons le maintien de tous les emplois sur tous les sites.

Toute mon activité depuis 37 ans est consacrée à cette lutte. Elle prend le plus souvent la forme de la négociation, dans laquelle mon syndicat défend les intérêts généraux et particuliers, matériels et moraux des salariés face aux intérêts opposés des actionnaires. Quand c'est nécessaire et que le rapport de force le permet, notre syndicat a recours à la mobilisation. C'est ainsi que pendant ces décennies, j'ai participé à des pétitions, à des assemblées générales de salariés et à des grèves.

La plus grande grève depuis 1968, dans notre profession des assurances, a eu lieu en 1979, elle portait sur les salaires. Au mois de juin de cette année 2007, la profession a été de nouveau concernée par les grèves et cette fois encore pour les salaires. Plusieurs débrayages ont entraîné plus de 1 000 salariés de Generali pour revendiquer une augmentation générale de 2,5 % avec 700 euros minimum et une prime de 1500 euros. Le 25 septembre 2007, notre fédération FO a pris l'initiative d'une manifestation pour porter ces revendications au niveau de la branche professionnelle parce que c'est le lieu où devrait se situer la négociation des salaires réels et des salaires minima.

Notre Fédération a appelé à participer aux grèves et manifestations sur les retraites. J'ai fait grève comme de nombreux salariés du privé pour le maintien des régimes spéciaux et l'abrogation des mesures de 1993.

.../...

Je partage aujourd'hui l'honneur, avec des dizaines de milliers de cheminots, accusés d'être privilégiés, d'être calomnié par les ennemis de la classe ouvrière.

J'ai gardé le souvenir d'un numéro de *Capital* en 2002 à propos d'une autre prétendue « enquête » sur le financement des syndicats. Cet article était, comme c'est l'habitude pour *Capital*, même avec d'autres rédacteurs, particulièrement tourné contre FO. Il y était question du chèque syndical à AXA. Or, il est impossible d'ignorer que FO a toujours refusé ce chèque syndical. Marc Blondel³ avait même tenu une conférence de presse à ce propos. D'ailleurs le chèque syndical portait, en 2002 la mention des syndicats « éligibles » : tous les syndicats sauf FO. *Capital* a publié une photo des chèques syndicaux et pour éviter de mettre en évidence l'absence de FO dans la liste, les chèques étaient, comme négligemment, posés les uns sur les autres de façon à ce que la liste des syndicats soit toujours recouverte en partie.

C'est ainsi que se dégage une méthode. **Quand un fait dérange on le masque.**

S'agissant de l'article de ce mois, *Capital* reprend manifestement le contenu d'une lettre qu'un DRH de Generali m'a récemment adressée. Mais cette lettre a fait l'objet d'une réponse et d'une conférence de presse de la FEC FO (voir site <http://foassurances.unblog.fr>). Mais les « enquêteurs » n'ont peut être pas enquêté vraiment.

C'est ainsi que la méthode se complète. **Quand une allégation arrange on la publie sans vérification.**

Je le répète, les auteurs de l'article du numéro de décembre de *Capital* ne me connaissent pas, je ne les connais pas. Et je n'ai aucune envie de les connaître.

Leur prétendue « enquête » prend sa place dans une offensive, sans précédent, visant à détruire le syndicalisme indépendant. C'est pourquoi ils s'en prennent à FO. C'est pourquoi ils reprennent sans les vérifier les allégations de ce DRH de Generali⁴.

A cela, il ne peut exister qu'une seule réponse : renforcer notre syndicat en réunissant les syndiqués et en élaborant avec l'ensemble des salariés les revendications concrètes. C'est la tradition de la confédération FO. Avec mes camarades je continuerai dans cette voie.

Salutations syndicalistes.

Jean-Simon BITTER
Secrétaire
de la Section fédérale des Assurances
de la FEC FO

2 *Capital* se prétend un journal économique et son numéro de décembre est essentiellement consacré à la retraite. Un article est consacré aux « bons choix pour arrondir votre future pension ». Les auteurs conseillent de souscrire un plan d'épargne retraite populaire, un PERP, un système par capitalisation. Sept PERP sont sélectionnés. Parmi eux, trois sont proposés par Generali dont le meilleur selon *Capital*. C'est donc, dans ce numéro, à deux occasions que Generali est cité, d'une part pour dénoncer le délégué FO, d'autre part pour vanter ses PERP. Dans le premier cas, j'ai pu constater l'absence totale d'enquête, je ne me prononcerai pas à propos du reste.

3 *Capital* a été condamné pour diffamation à l'encontre de Marc Blondel à propos d'un article de 2001.

4 Il est important de signaler que ce DRH est à l'origine de violations des règles légales, en droit du travail, qui ont conduit, dans la seule année 2007, à deux jugements condamnant les sociétés du groupe Generali. (voir site <http://foassurances.unblog.fr>)